



Rechargement de mes droits durant un congé sabbatique.

Par JohnF

Bonjour,

Employé en CDI à temps partiel dans un théâtre (travail en soirée), je viens également de terminer une mission d'1 an en cdd à temps partiel pour l'Éducation Nationale.

Suite à la fin de mon contrat avec l'Éducation Nationale (fin de CDD) j'ai effectué directement mon inscription auprès de pôle emploi pour faire valoir l'ouverture de ces Droits (étant en CDI au théâtre, mais à temps partiel, je savais que je pouvais ouvrir des droits de compléments ARE sur mon autre contrat cdd puisque je l'avais déjà fait par le passé).

Dans la perspective d'un déménagement, je comptais ouvrir ces droits, puis poser un congé sabbatique de 11 mois (maximum dans mon entreprise) dans mon emploi CDI au théâtre, et ainsi disposer d'un minimum de revenus et de temps dans la future ville dans laquelle je compte m'installer.

J'ai cependant eu la surprise, lors de ma première actualisation, de réaliser que d'anciens droits, qui devaient normalement être déchés, avaient finalement été rechargés, et qu'ils n'étaient prévus que pour 5 mois.

Ma question est donc la suivante : disposant de 11 mois de congé sabbatique devant moi, au terme de ces 5 mois d'utilisation de ces anciens droits, aurais-je le droit à un rechargement de mes droits durant mon congé sabbatique sur mon année d'enseignement effectuée avec l'Éducation Nationale?

J'espère que vous pourrez m'aider à y voir plus clair.

Bien cordialement.